

# SÉMINAIRE PAYS DE TULLE GROUPE D'ACTION LOCALE PAYS DE TULLE VÉZÈRE MONEDIERES



5 NOVEMBRE 2015  
SALLE DES FÊTES DE TREIGNAC

## Ordre du jour :

- 14h00 : Accueil Café
- 15h30: Mots d'accueil
- 14h45- 18h : Introduction par le Président du Syndicat Mixte du Pays de Tulle  
Présentation des outils au service du projet de territoire  
Présentation d'actions exemplaires  
Bilan de l'action 2015
- 18h-19h: Partage d'un apéritif dinatoire



# Le Pays de Tulle

## Une dynamique à réinventer pour accueillir



- Une finalité : Accueillir
  - Un objectif global : créer des dynamiques au-delà de la contractualisation
  - Une volonté : la recherche d'innovation, de transversalité
  - Une méthode : la mobilisation des partenaires, des ressources locales et une gouvernance repensée
- => Le Pays comme lieu d'échanges et de réflexions permanent**

# Un séminaire - Pourquoi ?



- Rendre compte de l'action du Pays
- Partager les orientations opérationnelles
- Faire connaître des opportunités d'appui
- Se projeter



*Séminaire du Pays en 2014 – Saint-Clément*

GOUVERNANCE DU PROJET DE  
TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE

Comité Syndical du Pays de Tulle

PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE, DU PROJET DE  
TERRITOIRE

Lieu des décisions politiques /organe délibérant

Comité Unique de Concertation

PILOTAGE OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE, DU PROJET  
DE TERRITOIRE

Lieu d'opérationnalité

Gestion Leader  
Administration Pays



Groupe de travail

Elus, partenaires

Groupe de travail

Elus, partenaires

Groupe de travail

Elus, partenaires

Animation transversale  
du projet



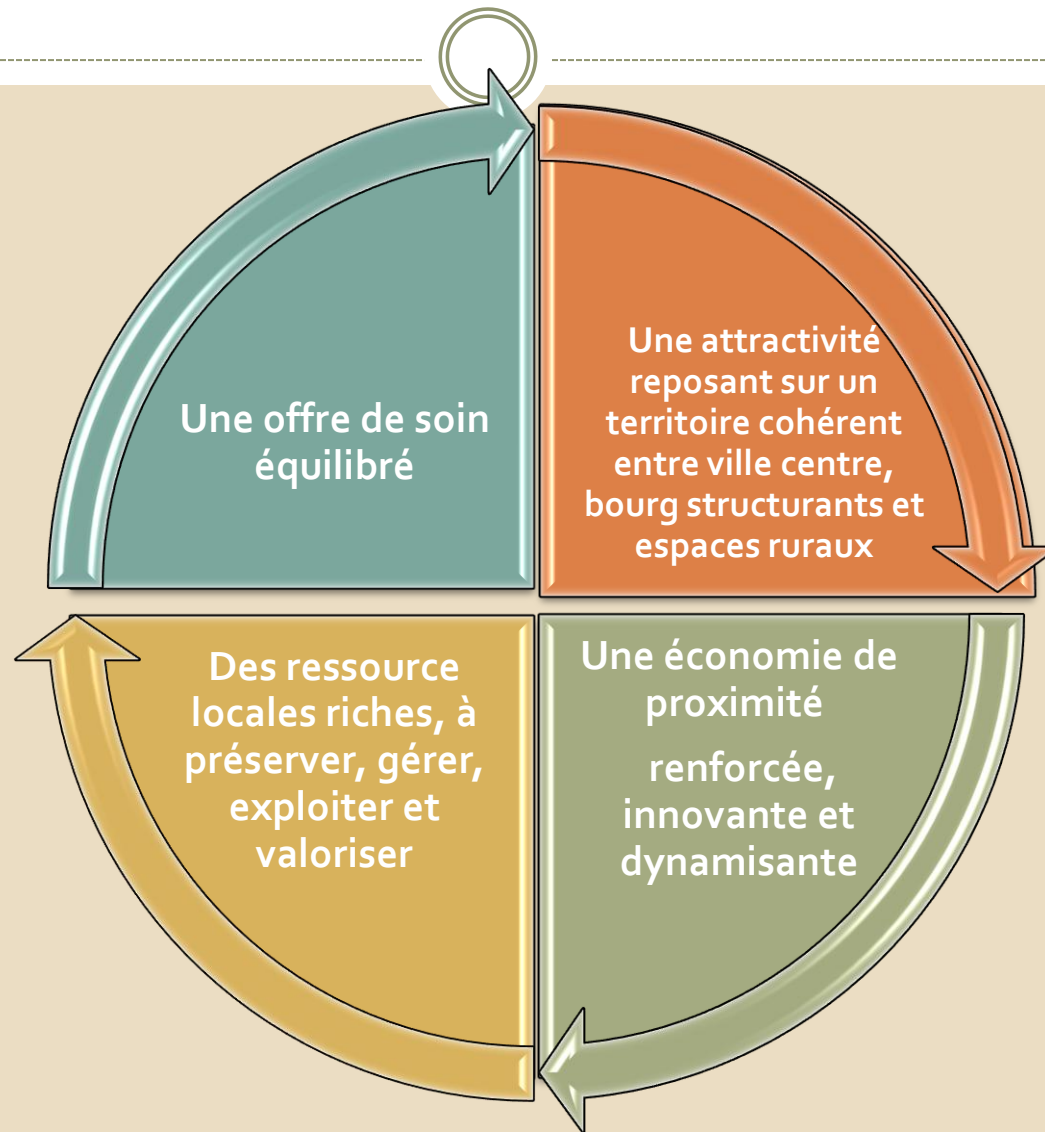
Equipe-Pays

Conseil de développement : organe élargi, par rapport au CUC, qui est tenu informé  
des orientations, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet de territoire par le biais d'une  
Réunion annuelle

Membres : maires, acteurs, partenaires, membres des groupes de travail...

Sensibilisation, échanges  
d'expériences, formation des acteurs  
élus, partenaires

# Les outils au service du projet de territoire



# Le contrat de cohésion territoriale



Un outil au service des projets structurant du territoire

**Introduction : Michel BREUILH**

*Président de Tulle Agglo et délégué syndical*

# Le contrat de cohésion territoriale



- Organise la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le territoire de projet, les communautés de communes, l'agglomération de Tulle et la commune d'Uzerche de 2015 à 2017
- Le contrat de cohésion territoriale s'articule avec la stratégie du Pays
- Il se structure autour de 3 piliers :
  - Initiatives locales : mobilisation de crédits territoriaux
  - Aménagement territorial : mobilisation de crédits régionaux sectoriels
  - Innovation, projets structurants : financement des pôles structurants (Uzerche)

# Le contrat de cohésion territoriale



- 1<sup>ère</sup> tranche : 47 projets inscrits
- Volume financier des actions inscrites : 28 374 000€
- Enveloppe contractuelle régionale en crédits territoriaux :  
3 298 153€
- 22 bénéficiaires
- Date de la clause de revoyure : juillet 2016



# Les « Actions Economiques Territorialisées » (AET)



## **Introduction : Henri JAMMOT**

*Président de la communauté de communes Vézère Monédières  
Délégué syndical référent du groupe de travail « Economie »*

# Les « Actions Economiques Territorialisées » (AET)



- AET : qu'est-ce que c'est ?
  - Une politique régionale d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets publics et privés dans leurs démarches d'installation
  - Une aide financier qui prend la forme d'une subvention
- La finalité des AET : maintenir et développer l'économie de proximité en soutenant l'investissement des projets locaux (effet levier)
- 2 volets de l'AET : AET individuels et AET collectifs

# Les « Actions Economiques Territorialisées » (AET)



- **AET individuels**
  - Bénéficiaires : PME des domaines du commerce, de l'artisanat, des services et de la petite industrie
  - Type de dépenses éligibles : investissements matériels productifs et investissements compris entre 5 000€ HT et 50 000€ HT
  - Taux d'intervention régionale : 20%
- **AET collectifs**
  - Bénéficiaires : toute collectivité territoriale (commune et EPCI) et associations
  - Type de dépenses éligibles : investissements matériels productifs et investissements immobiliers compris entre 5 000€ HT et 300 000€ HT
  - Taux d'intervention régionale : jusqu'à 30% en fonction des projets
  - Les AET collectifs appellent du FEADER (fonds européen) : 44% de subvention supplémentaire

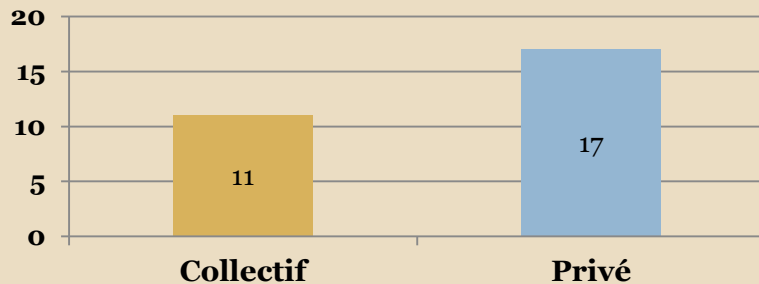
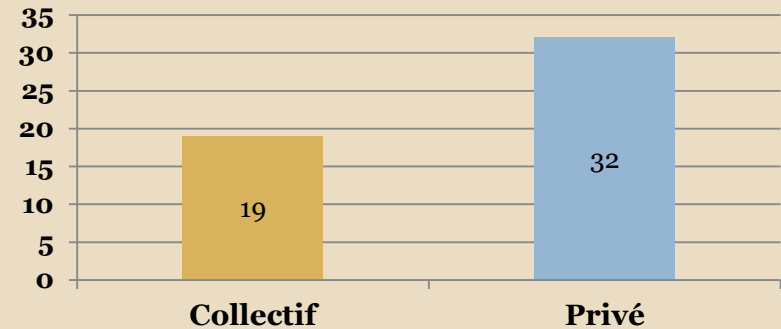
Une animatrice est à votre disposition : Elodie CHASTAING (en remplacement de Marion NEYRAT-DUSSON)

05 55 20 78 79 marion.neyratdusson@tulleagglo.fr

# Les « Actions Economiques Territorialisées » (AET)



- En 2015 ...
- 51 porteurs de projets reçus

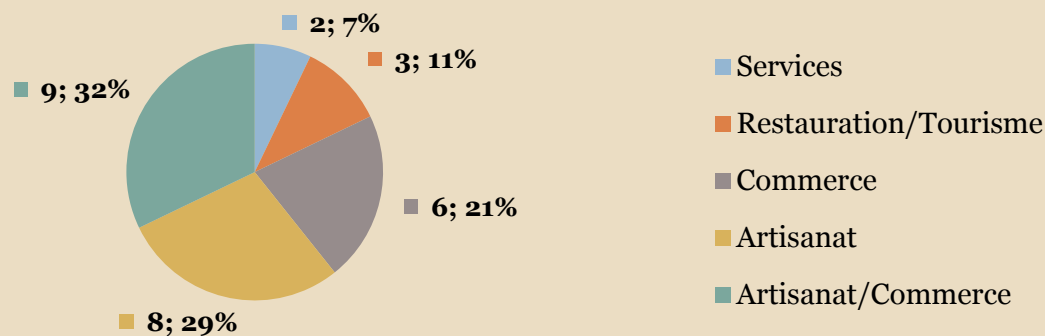


- 28 sont éligibles aux AET

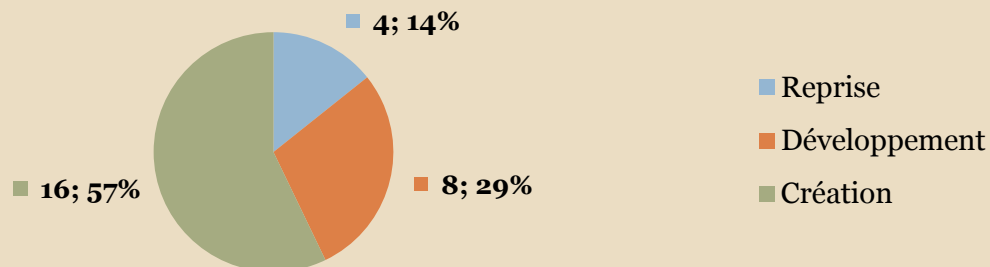
# Les « Actions Economiques Territorialisées » (AET)



- 82% portent un projet dans l'artisanat et/ou le commerce



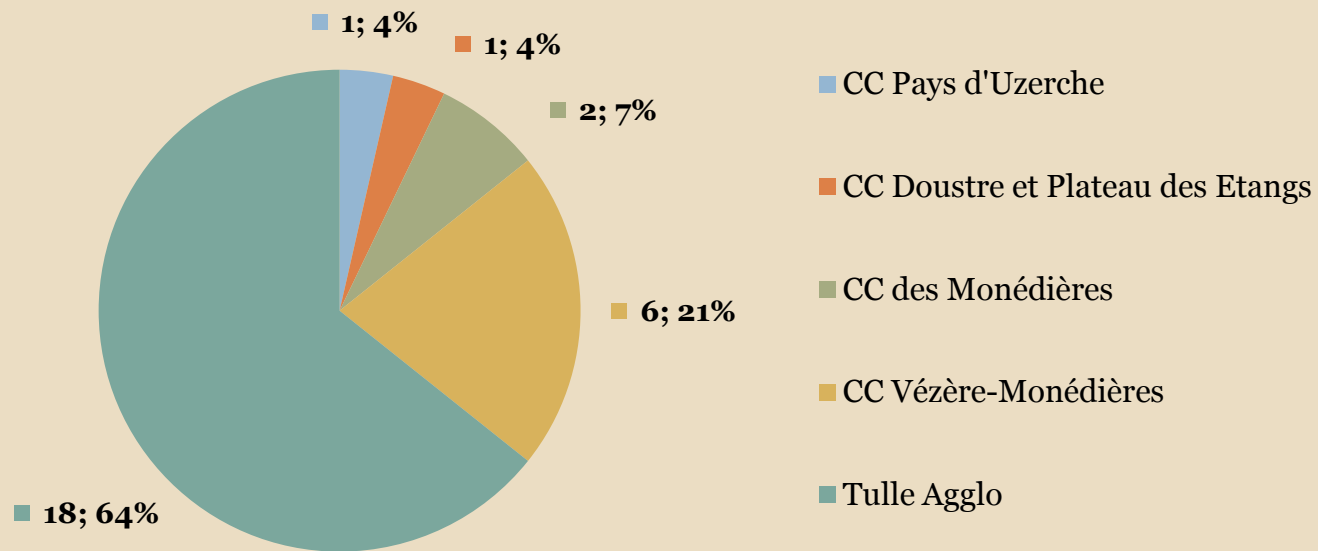
- 57% font une demande d'accompagnement dans le cadre d'une création



# Les « Actions Economiques Territorialisées » (AET)



- Répartition des projets par EPCI



# Leader du GAL Pays de Tulle Vézère Monédières



**Introduction Gérard TAVERT,**  
*Membre du comité unique de concertation*  
*Acteur mobilisé sur le groupe de travail*  
*« Energie, milieux naturels – forêt »*

# Leader du GAL Pays de Tulle Vézère Monédières



Un outil permettant :

- **U**ne prise en compte des besoins locaux hiérarchisés par les acteurs locaux;
- **D'**approcher la mise en réseau des acteurs privés, publics, experts... dans une logique de développement local ;
- **D**e penser ou d'accompagner collectivement des initiatives créatives.



# Leader du GAL Pays de Tulle Vézère Monédières



Une candidature retenue  
Une enveloppe de 2 092 000 €



# Une stratégie fil rouge du Leader 2014-2020



- 5 axes stratégiques
- 9 axes opérationnels : fiches actions



# Favoriser l'attractivité

Faire coopérer les acteurs et les territoires au service du développement et l'attractivité du GAL

Accompagner la montée en débit et favoriser les usages numériques

Favoriser l'itinérance culturelle, touristique patrimoniale et de loisirs

Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs

Stimuler l'économie de proximité

Favoriser l'émergence de nouvelles activités, filières et formes d'organisation

Adapter l'offre aux nouvelles attentes des consommateurs

Tendre vers un territoire durable et responsable

Promouvoir une gestion durable et responsable des ressources

Impulser une dynamique de coopération interterritoriale

Développer une politique énergétique

Coopérer pour renforcer la stratégie

Assurer une animation optimale de la stratégie et un fonctionnement efficace

Animer et mettre en œuvre la stratégie



**Les propositions qui vous sont présentées  
aujourd'hui sont conditionnées par une  
validation de l'Agence de Paiement**



# Axe d'intervention n°1

## Accompagner la montée en débit et favoriser les usages numériques



- Pourquoi ?
  - Renforcer l'attractivité du territoire en misant sur la qualité de l'offre Internet « grand public »
  - Promouvoir les usages numériques
- Comment ?
  - Par les infrastructures de montée en débit
  - Par la sensibilisation, la formation, les outils (compétences, matériel, ...) favorisant le développement des usages numériques
- Exemple d'actions attendues : formation des entreprises aux usages numériques, opérations de montée en débit



## Axe d'intervention n°2

### Favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale sportive et de loisirs sur le territoire



- Pourquoi ?
  - Une offre mieux coordonnée, plus lisible
  - Une offre équilibrée sur le territoire (lien urbain/rural)
  - Une offre accessible
- Comment ?
  - Par l'aménagement et l'équipement des sites
  - Par la promotion, la valorisation et l'accessibilité de l'offre
- Exemples d'actions attendues
  - Aménagement de sites sport nature
  - Evènementiels dans une logique de réseaux
  - Actions de médiation culturelle
  - Promotion touristique du territoire



## Axe d'intervention n°3 :

### Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs



- Pourquoi ?
  - Une meilleure connaissance des potentiels du territoire
  - Une meilleure connaissance des enjeux locaux
  - Une logique de travail découplée
  - Des initiatives menées collectivement
- Comment ?
  - Par l'appui aux actions collectives pour mutualiser les compétences, les moyens, le matériel
  - Par la formation des acteurs
- Exemple d'actions attendues : centre de ressources, formation des acteurs, visites d'actions exemplaires, échanges d'expériences.



## Axe d'intervention n°4 :

### Favoriser l'émergence de nouvelles activités, filières et formes d'organisation



- Pourquoi ?
  - La création de nouvelles activités et l'augmentation de la valeur ajoutée sur le territoire
  - L'émergence de nouvelles filières sur le territoire
  - La revitalisation des centres-bourgs
- Comment ?
  - Par l'appui à l'émergence de nouvelles activités économiques
  - Par la valorisation de l'offre et des potentiels d'installation économique
- Exemples d'actions attendues
  - Cession d'accueil d'actifs
  - Les études préalables
  - Développement de nouvelles activités économiques





## Axe d'intervention n°5 :

### Adapter l'offre existante aux nouvelles attentes des consommateurs



- Pourquoi ?
  - Un maintien du tissu économique local
  - Une modernisation de l'offre économique de proximité
  - L'augmentation de la valeur ajoutée sur le territoire
  - La revitalisation des centres-bourgs
- Comment ?
  - Par le soutien à la transmission/reprise d'activités et de savoir-faire
  - Par la modernisation des hébergements touristiques dans le cadre d'une offre combinée
  - Par le soutien aux équipements et structures intermédiaires permettant de tester les projets
- Exemples d'actions attendues
  - Séminaire transmission/reprise
  - Les études préalables
  - Espace test
  - Modernisation de commerces de proximité



## Axe d'intervention n°6 :

### Promouvoir une gestion et une valorisation durable des ressources



- Pourquoi ?
  - Garantir la préservation et la valorisation des richesses environnementales
  - Garantir une exploitation/valorisation durable des ressources locales
  - Sensibiliser les publics sur les espaces
  - Sensibiliser aux pratiques respectueuses des équilibres écologiques
- Comment ?
  - Par la préservation des sites naturels et des ressources locales, facteurs d'identité territoriale
  - Par le soutien aux réflexions sur le foncier
  - Par le soutien aux actions de sensibilisation, formation et communication sur les milieux naturels
- Exemples d'actions attendues
  - Diagnostics fonciers
  - Aménagement de sites naturels pour l'accueil du public,
  - Etudes



## Axe d'intervention n°7 : Développer une politique énergétique



- Pourquoi ?
  - Réduire la précarité et la facture énergétique
  - Développer les énergies renouvelables
- Comment ?
  - Par la sensibilisation, le conseil, l'accompagnement
- Exemple d'actions attendues : sensibilisation et conseils auprès des collectivités



## Axe d'intervention n°8 : Coopérer pour renforcer la stratégie



- Pourquoi ?
  - Réduire la précarité et la facture énergétique
  - Développer les énergies renouvelables
- Comment ?
  - Par la sensibilisation, le conseil, l'accompagnement
- Exemple d'actions attendues : sensibilisation et conseils auprès des collectivités



# Constitution des plans de financement



## Taux d'aide publique

- ⦿ Maximum 80% pour les bénéficiaires publics et privés sur les fiches actions 2 – 3- 4- 5- 6 – 7
- ⦿ Maximum 100 % pour les bénéficiaires publics déposant des projets au titre des fiches actions 1 -8
- ⦿ Taux fixe de 100 % au titre la fiche action 9 « Assistance technique ».

## Taux d'intervention du FEADER

80% du taux maximum d'aide publique

## Plafonds de dépenses éligibles

- ⦿ 80 000€ : études portées à l'échelle d'un EPCI ou d'un Pays
- ⦿ 50 000€ : investissements matériels et immobiliers
- ⦿ 25 000 € : investissements immatériels

## Planchers de dépenses éligibles

- ⦿ Pour les investissements matériels : 3 000 €
- ⦿ Proposition de révision pour les investissements immatériels : 1 000 €



# Contact Leader



- **Laure MARTINIE**

Animatrice Leader au Pays de Tulle

05 55 20 84 24

[laure.martinie@tulleagglo.fr](mailto:laure.martinie@tulleagglo.fr)

- **Siège du Pays**

Tulle Agglo

Rue Sylvain Combes 19000 Tulle

# Territoire à énergie positive pour une croissance verte



## Introduction : Alain CHEZE

*Délégué syndical , élu référent du groupe de travail  
« Milieux naturels, énergie, forêt »*

# Territoire à énergie positive pour une croissance verte



Un groupe de travail « Energie – milieux naturels – forêt » :

*- en charge d'une réflexion pour une opérationnalité de l'axe stratégique visant à mieux préserver, gérer et valoriser les ressources naturelles ;*

*- associant un large panel d'acteurs : élus locaux, acteurs de la société civile, experts (URCOFOR, CRPF, ADEME, DREAL, espace info énergie, chambre d'agriculture...);*

- découvre l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » ;

- propose aux élus du SM du Pays de Tulle d'y répondre ;

⇒ Les élus s'engagent dans cette démarche et confient au groupe de travail l'élaboration d'une proposition de programme d'actions autour des questions énergétiques .



# Territoire à énergie positive pour une croissance verte



## L'intérêt de cet outil :

- Mieux coordonner les réflexions autour des questions énergétiques,
- La co-construction d'un programme d'actions avec des partenaires,
- La prise en compte des préoccupations des communes,
- L'effet levier des crédits,
- L'émergence d'une politique énergétique sur le territoire.

# Territoire à énergie positive pour une croissance verte



Un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

- ◆ La réduction de la consommation d'énergie : notamment par des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- ◆ La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- ◆ Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- ◆ La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville...
- ◆ La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastiques, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires....
- ◆ L'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

# LA CANDIDATURE DU PAYS DE TULLE AU DISPOSITIF TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR UNE CROISSANCE VERTE



**Connaître et  
faire connaître  
les enjeux  
énergétique**

- 📍 Sensibilisation
- 📍 Accompagnement
- 📍 Suivi

**Promouvoir une gestion  
et une valorisation  
durable des ressources**

- 📍 Aménagement durable
- 📍 Réflexions sur le foncier
- 📍 Planification
- 📍 Préservation et valorisation

**Favoriser  
l'efficacité  
énergétique**

- 📍 Mobilité durable
- 📍 Efficacité énergétique des bâtiments publics
- 📍 Lutte contre la précarité énergétique
- 📍 Réduction des besoins et développement des performances dans l'éclairage public

**Développer l'économie  
durable et circulaire et  
les circuits courts**

- 📍 Développement des circuits courts de proximité
- 📍 Réduction de la consommation finale d'énergie dans le secteur économique
- 📍 Valorisation des déchets
- 📍 Innovation numérique

**Développer  
localement une  
filère bois**

- 📍 Etude
- 📍 Investissement
- 📍 Animation

# Recensement des opérations prétendant à une inscription au programme d'actions



- Un recensement auprès des communes ayant répondu au questionnaire sur la maîtrise de l'énergie
- 50 fiches actions remontées
  - Dont 1 étude de faisabilité
  - 10 études opérationnelles
  - 23 projets démarrant en année N

# Modalités de sélection des projets



## 3 conditions

- Respect des règles d'éligibilité
- Démarrage en 2015
- Validation par le comité régional TEPCV

# Une enveloppe de 500 000 € en faveur de la transition énergétique



- 9 bénéficiaires directs des crédits

- 19 opérations retenues

- *dont une étude opérationnelle pour la mise en place d'une chaudière collective à énergie positive*
- *des travaux d'amélioration des performances énergétiques*
- *la création de cheminements cyclables*
- *l'acquisition de véhicules électriques*
- *la réduction des consommations des éclairages publics*
- *un diagnostic foncier agricole ...*



*Les bénéficiaires lors de la signature des conventions au Ministère*

*Exemples de réalisations grâce aux crédits TEPCV*



*Le restaurant scolaire de Saint-Clément*



*Le gymnase de Corrèze*

# Les actions « exemplaires » mises en œuvre en Pays de Tulle en 2015



- L'atelier permanent à la création
- Les ateliers relais
- Elaboration d'une grille d'analyse pour l'examen des projets en CUC

# Atelier Permanent à la Création



## **Introduction Viviane DANTONY**

*Déléguée syndicale, élue en charge du développement économique de  
la CC Vézère-Monédières*



# Atelier Permanent à la Création



- **Contexte des APC**
  - Appel à expérimentation de la Région pour mettre en place des nouvelles organisations d'accompagnement de projets en faveur de l'économie de proximité
  - 3 territoires lauréats dont le Pays de Tulle pour la Corrèze
  - Accompagnement et suivi des territoires par le Collectif Ville Campagne
- **Objectifs attendus**
  - Outiller les territoires et les acteurs locaux en leur permettant d'être acteurs du développement local
  - Rendre plus opérationnelle la stratégie du territoire en matière d'accompagnement des projets
  - Favoriser la circulation de l'information entre les acteurs du territoire
- **Finalité des APC : être un outil d'animation et de concertation à disposition de tous les maîtres d'ouvrage publics**

# Atelier Permanent à la Création

## • Présentation de la méthode d'animation du Pays de Tulle

**1/ Détecter le potentiel :**  
Un local vacant, une idée,  
une volonté municipale...  
Comment construire un  
projet d'activité à partir de  
ce potentiel d'accueil ?



**2/ Faire émerger le potentiel  
d'activité en s'appuyant sur :**  
Il s'agit d'explorer le territoire  
d'action et de faire émerger les  
potentiels d'activités,



**3/ Etudier la faisabilité** du  
ou des projets d'activités  
proposés par le groupe



**4/ Vérifier la viabilité  
économique** du ou des  
projets



**5/ Démarrage du projet**

Un diagnostic local  
pour connaître les  
besoins, les  
caractéristiques du  
territoire, les  
populations y  
habitant etc....  
Et identifier les  
potentiels d'activités  
Partager le diagnostic



**GRUPE LOCAL :**  
habitants, élus,  
Approfondir la réflexion  
pour définir le(s) projet(s)  
d'activités :  
de l'idée au projet

Recherche d'information,  
collecte d'avis d'expert  
Pour définir les moyens  
nécessaires à la réalisation du  
projet (financier, humain,  
matériel)

Etude de marché

Accompagnement du  
MO dans la mise en  
œuvre  
Consultation AMO  
Dépôt des dossiers...  
Engagement MOE  
Recherche de porteur  
de projet

PILOTAGE  
REALISATION

ANIMATION PAR  
L'EQUIPE PAYS

EQUIPE PAYS ET  
GRUPE LOCAL

EXPERT  
Sur la base d'un CDC  
(cdc AET) et d'une  
consultation

# Atelier Permanent à la Création

## L'expérience de Saint-Clément



Mairie de Saint-Clément



Réunion du groupe local mis en place à Saint-Clément



Restaurant Le Saint-Clément



La grange à rénover

# Les ateliers relais



- **Le principe**
  - La commune réhabilite, achète ou construit un local
  - Location du local par la commune au porteur de projet en crédit-bail
- **Les étapes à respecter**
  - Faire une étude préalable (de 1 à 2 mois)
  - Lancer un appel d'offres
  - Déposer un dossier unique AET/FEADER (15 jours)
  - Notification du marché et réalisation des travaux (de 4 à 6 mois)

# La modularité des aides Leader



- Le principe
  - Favoriser la transversalité des projets et la Co-construction ( éviter l'isolement)
  - Valoriser toutes les phases du projets
- Les projets sont analysés au regard des fondamentaux Leader  
*Approche ascendante, plurisectorielle, innovation, caractère durable et structurant, partenariat local, coopération, ancrage local...*
- Une grille de critères permet de noter les opérations
- La notation permet de moduler l'appui Leader
  - Ainsi, les projets les plus qualifiés en terme de développement local seront bonifiés

	CARACTERE INNOVANT		CARACTERE ECONOMIQUE		CARACTERE STRUCTURANT / DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		TOTAL
	Critères	Objectifs	Critères	Objectifs	Critères	Objectifs	
PHASE AMONT (CONSTRUCTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats engagés, accompagnement équipe Pays</li> <li>Implication de la population</li> </ul>	Favoriser la co-construction des projets, éviter l'isolement des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation, sensibilisation des acteurs</li> <li>Faisabilité du projet (moyens humains, techniques ...)</li> <li>Viabilité du projet</li> </ul>	S'assurer de la réalisation de projets faisables et viables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration locale du projet (bonne prise en compte des acteurs ...)</li> <li>Structuration du projet par rapport à son environnement (ex itinérance)</li> </ul>	Prendre en compte de l'existant dans la construction du projet (projets, actions, potentiels, ...)	/6
	/2		/2		/2		
OBJET DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche prospective</li> <li>Approche transversale</li> <li>Type de Cibles/publics</li> <li>Approche ESS (autres financements)</li> <li>Respect de l'environnement</li> <li>Lien urbain rural</li> </ul>	Anticiper et mutualiser pour prendre en compte les enjeux de demain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des nouveaux potentiels</li> <li>Zone de chalandise</li> <li>Effet levier sur l'économie / retombées locales</li> <li>Maintien / création / diversification</li> <li>Nouveaux services, nouveaux produits</li> </ul>	Anticiper la reprise, favoriser la création ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echelle territoriale</li> <li>Mutualisation / mise en réseau (compétences, moyens, ...)</li> <li>Promotion / valorisation du territoire</li> <li>Amélioration du cadre de vie</li> <li>Préservation de l'environnement</li> </ul>	Valoriser les ressources et les dynamiques territoriales	/6
	/2		/2		/2		
ACTION, VIE DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des usages numériques</li> <li>Exemplarité / transfert d'expériences</li> <li>Accessibilité du projet (sociale, physique ...)</li> <li>Volet de sensibilisation</li> </ul>	Favoriser l'innovation tout au long de la vie des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des usages numériques</li> <li>Pérennité du projet</li> <li>Qualification de l'offre</li> <li>Diffusion de l'information</li> <li>Accessibilité du projet</li> </ul>	Faciliter l'essor des projets (éviter reconduction actions identiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des usages numériques</li> <li>Qualification de l'offre du territoire</li> <li>Equilibres territoriaux et complémentarités entre zones urbaines/rurales</li> <li>Accessibilité du projet</li> </ul>	Mailler le territoire pour renforcer son attractivité	/6
	/2		/2		/2		/18
BONUS	Emergence en lien avec l'animation Pays – projet collectif (ex projet émergent du travail des groupes) /2						/20

**ACTION EXEMPLAIRE**

# La modularité des aides Leader



- Les MO remplissent avec l'équipe d'animation la grille de lecture
- La grille ainsi remplie est adressée aux membres du CUC avec le dossier de séance
- Les projets sont analysés en opportunité, en 1<sup>ère</sup> lecture
- Puis, les MO se retirent et le CUC établit la notation
  - De 15 à 20/20 : 100% de l'assiette éligible est retenue
  - De 11 à 14/20 : 66% de l'assiette éligible est retenue
  - De 6 à 10/20 : 33% de l'assiette éligible est retenue
  - De 0 à 5/20 : projet non sélectionné (possibilité de le retravailler pour une nouvelle lecture)

	CARACTERE INNOVANT		CARACTERE ECONOMIQUE		CARACTERE STRUCTURANT / DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		TOTAL
	Critères	Objectifs	Critères	Objectifs	Critères	Objectifs	
PHASE AMONT (CONSTRUCTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats engagés, accompagnement équipe Pays</li> <li>Implication de la population</li> </ul>	Favoriser la co-construction des projets, éviter l'isolement des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation, sensibilisation des acteurs</li> <li>Faisabilité du projet (moyens humains, techniques ...)</li> <li>Viabilité du projet</li> </ul>	S'assurer de la réalisation de projets faisables et viables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration locale du projet (bonne prise en compte des acteurs ...)</li> <li>Structuration du projet par rapport à son environnement (ex itinérance)</li> </ul>	Prendre en compte de l'existant dans la construction du projet (projets, actions, potentiels, ...)	1/6
OBIJET DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche prospective</li> <li>Approche transversale</li> <li>Type de Cibles/publics</li> <li>Approche ESS (autres financements)</li> <li>Respect de l'environnement</li> <li>Lien urbain rural</li> </ul>	Anticiper et mutualiser pour prendre en compte les enjeux de demain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des nouveaux potentiels</li> <li>Zone de chalandise</li> <li>Effet levier sur l'économie / retombées locales</li> <li>Maintien / création / diversification</li> <li>Nouveaux services, nouveaux produits</li> </ul>	Anticiper la reprise, favoriser la création ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>Echelle territoriale</li> <li>Mutualisation / mise en réseau (compétences, moyens, ...)</li> <li>Promotion / valorisation du territoire</li> <li>Amélioration du cadre de vie</li> <li>Préservation de l'environnement</li> </ul>	Valoriser les ressources et les dynamiques territoriales	1/6
ACTION, VIE DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des usages numériques</li> <li>Exemplarité / transfert d'expériences</li> <li>Accessibilité du projet (sociale, physique ...)</li> <li>Volet de sensibilisation</li> </ul>	Favoriser l'innovation tout au long de la vie des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des usages numériques</li> <li>Pérennité du projet</li> <li>Qualification de l'offre</li> <li>Diffusion de l'information</li> <li>Accessibilité du projet</li> </ul>	Faciliter l'essor des projets (éviter reconduction actions identiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des usages numériques</li> <li>Qualification de l'offre du territoire</li> <li>Equilibres territoriaux et complémentarités entre zones urbaines/rurales</li> <li>Accessibilité du projet</li> </ul>	Mailler le territoire pour renforcer son attractivité	2/6
BONUS	Emergence en lien avec l'animation Pays – projet collectif (ex projet émergent du travail des groupes) /2						4/18
							4/20

# La modularité des aides Leader

## Exemple

Une note de **4/20**

Soit une prise en compte de **33% de l'assiette éligible**

Montant total de l'assiette de dépenses éligibles : 5000 €


⇒ Assiette éligible retenue pour le calcul du Leader =  $5000 * 33\% = 1650$  €

⇒ Aide Leader possible :  $1650 * 64\% = 1056$  €

⇒ Cofinancement public à mobiliser :  $1650 * 16\% = 264$  €

⇒ Autofinancement à apporter :  $1650 * 20\% = 330$  €

### Plan de financement

Dépenses		Recettes	
	5 000 €	Leader	1056 €
		Autofinancement obligatoire	330 €
		Cofinancement public à mobiliser en contrepartie du Leader	264 €
		Reste à financer	3 350 €
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €



# Bilan et projections



- Leader
- Retour sur les groupes de travail « Economie »
- Retour sur les groupes de travail « Energies-bois »
- Feuille de route des groupes de travail en 2016

# La vie du Pays



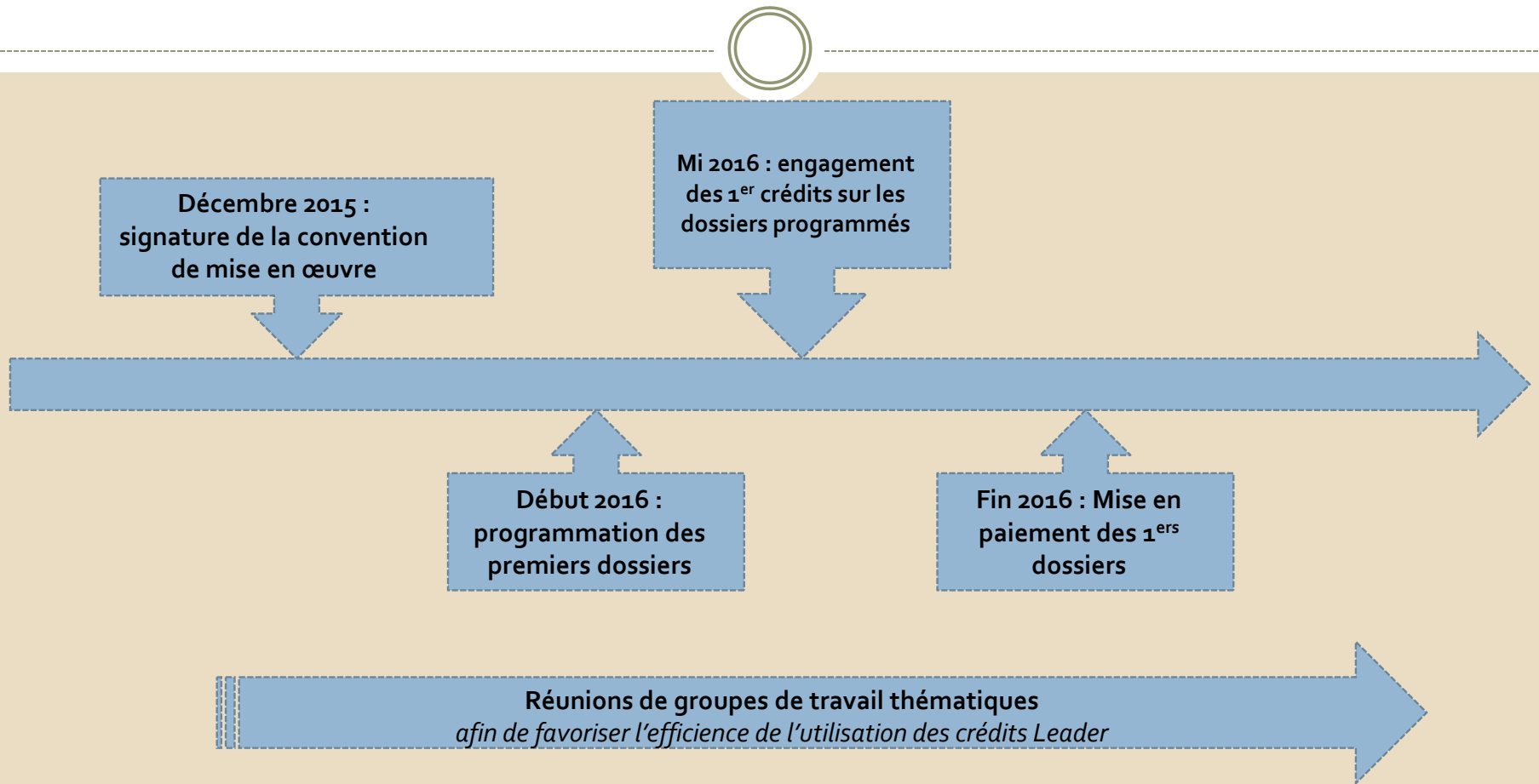
- 7 comités syndicaux en 2014 dont 4 entre septembre et décembre
- 6 comités syndicaux en 2015
  
- 2 CUC en 2014 entre septembre et décembre
- 4 CUC en 2015

# Leader



- 6 groupes de travail thématiques mobilisés par deux fois pour alimenter la stratégie
- Une quinzaine de participants à chaque réunion
- Au 3 novembre 2015 : 20 demandes d'aide déposées

# Leader : perspective



*Possibilité de déposer des demandes d'aide dès aujourd'hui*

# Le soutien à l'économie de proximité

Elu référent : Henri Jammot



- 5 réunions du groupe de travail « commerce, artisanat, ESS » en 2015 et 1 en novembre
- Composition du groupe de travail :
  - Elus en charge du développement économique des différents EPCI du Pays
  - Les 3 chambres consulaires + interconsulaire
  - Réseaux économiques et associatifs

# Le soutien à l'économie de proximité

Elu référent : Henri Jammot



- Organisation d'un groupe de travail

- Visite d'une entreprise (Logements Passerelles, Initio, Borzeix-Besse, Badefort, ...)
- Réunion dans une salle communale



*Réunion du 25 juin 2015 à Treignac*

- Sujets abordés en 2015

- Dossiers AET individuels et collectifs
- Financement participatif
- Ateliers Permanents à la Création
- Projet de vitrine virtuelle
- Appel à projets Fisac 2015
- Procédure de redressement judiciaire



*Visite de Badefort le 17 septembre 2015*

# Le développement d'une politique énergétique



- 5 réunions du groupe de travail
- Composition du groupe de travail
  - Délégués syndicaux
  - Elus communaux
  - Acteurs de la société civile
  - Experts : URCOFOR, chambre d'agriculture, ADEME, DREAL, CRPF, PNR Millevaches, CPIE

# Le développement d'une politique énergétique



- ✓ Un questionnaire co-construit adressé aux communes du Pays afin de cerner les besoins en matière énergétique
  - ⇒ *Besoins principaux : accompagnement technique et financier*
  
- ✓ Réponse à l'AAP TEPCV :
  - ⇒ Proposition de champs d'intervention prioritaires et du programme d'actions
  
- ✓ La constitution d'un groupe de travail spécifique énergie bois
  - ⇒ préparation d'un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de l'énergie bois en direction des communes
  - ⇒ Une étude pour le développement de chaufferies bois/réseaux de chaleur sur plusieurs communes du Pays : consultation en cours

=> travail à poursuivre en groupe de travail



# Le développement d'une politique énergétique



## ✓ PERSPECTIVES

- ✓ Le Pays facilitateur pour :
  - ✓ Mettre en réseau les opérations,
  - ✓ Favoriser l'émergence d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie,
  - ✓ Favoriser l'émergence en faveur des énergies renouvelables,
  - ✓ Faciliter l'orientation des projets vers les dispositifs financiers existants.
- ✓ Une volonté : **penser un programme global triennal et proposer un second programme d'actions « territoire à énergie positive pour une croissance verte » plus ambitieux autour de 3 entrées**
  - ✓ Circuits courts de proximité,
  - ✓ Eclairage public,
  - ✓ Isolation des bâtiments publics et en particulier ceux chauffés à l'énergie bois local.

Sous réserves de validation en comité syndical

# PROPOSITION DE POURSUITE DE LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

## DES GROUPES THÉMATISÉS « DÉCLINABLES » EN SOUS GROUPES ET ÉVOLUTIFS



Dans un souci de :

- **Efficiences de consommation des crédits** Leader notamment
- Meilleure **coordination des actions**, le cas échéant des demandes Leader
- Mise en **réseau** des acteurs
- Appui à l'émergence d'actions **collectives ou coordonnées**

⇒ 4 nouveaux « groupes de travail » s'inspirant du Groupe de Travail énergie, et associant plus particulièrement des techniciens /professionnels sont invités à se réunir rapidement

- **Tourisme**

- **Culture**

- **Sport nature**

- **Santé**



**MERCI DE VOTRE  
PARTICIPATION**